



S'inscrire



AXE 2 : Manager et gérer sa structure

Obtenir la certification QUALIOPI



07/05 après-midi 13/05 matin 15/05 après-midi 22/05 matin





A distance

Lorsque la formation est réalisée à distance, elle se déroule en **visioconférence** avec partage de documents en amont de la réalisation de l'action. Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.



En présentiel

Lorsque la formation est réalisée en présentiel, elle se déroule au Carif-Oref - 22 Rue Sainte Barbe 3ème étage - 13002 Marseille.



Pour « Alain Bertrand Conseil »

Alain BERTRAND

Certifié Qualiopi depuis 2019 pour ses activités de formation, cet ancien responsable qualité intervient depuis plus de 22 ans en conseil, formation et audit en Systèmes de Management Qualité, Sécurité et Environnement. Il a accompagné plus de 150 organismes à la certification dont 40 centres de formation et CFA à la certification Qualiopi. Il anime des formations au CARIF-OREF depuis 2014 (référentiels RESEAU, PVE, Datadock puis Qualiopi).



Public

Personne en charge du projet de certification : responsables qualité, animateur qualité, référent qualité, formateurs expérimentés, dirigeant ou responsables de structures, responsables de formation ou pédagogiques.



14h : 4 demi-journées (3h30) à distance

9h → 12h30 - 13h30 → 17h



Tarifs

700 € / participant

Le Carif-Oref n'est pas assujetti à la TVA



Délais d'inscription

Inscription possible 48h avant le début de la formation



Prérequis

Ансиг



LA PROFESSIONNALISATION 2024

<u>S'inscrire</u> Q

CONTEXTE

Objectifs généraux :

- Comprendre les nouvelles exigences en matière de qualité introduites par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- S'approprier les exigences du référentiel unique et positionner ses pratiques par rapport aux attendus.
- Construire les éléments de preuves répondant aux attentes du référentiel unique.

Objectifs opérationnels :

- o Connaître les évolutions de la réglementation pour la certification des organismes de formation
- Comprendre les modalités d'audit (choix d'un organisme certificateur accrédité, durée de l'audit, cycle d'audit, organisme multisites)
- Comprendre les exigences des 32 indicateurs du référentiel Qualiopi
- o Identifier les nouveautés des dernières versions du référentiel Qualiopi
- Déterminer les réponses à apporter et éléments de preuves attendus
- o Réaliser un état des lieux de votre organisme et définir le plan d'actions
- Planifier votre projet en 8 étapes

CONTENU

Séance 1 de 3h30 à distance

- Réglementation et origine du référentiel Qualiopi
- Présentation générale du référentiel Qualiopi
- Présentation des dernières évolutions du référentiel Qualiopi et délai de mise en œuvre
- Le processus de certification : choix d'un organisme certificateur, différence entre certification et accréditation, modalités d'audit, cas des organismes multisites, cycle de certification, déroulement de l'audit et traitement des non-conformités éventuelles
- Présentation des indicateurs de 1 à 3 du référentiel et explication des éléments de preuve attendus
- Présentation et remise de documents et d'outils permettant de répondre aux exigences
- Etat des lieux réalisé par chaque participant à l'aide d'un document et définition du plan d'actions

Séance 2 de 3h30 à distance

- Présentation des indicateurs de 4 à 12 du référentiel et explication des éléments de preuve attendus
- Présentation et remise de documents et d'outils permettant de répondre aux exigences
- Etat des lieux réalisé par chaque participant à l'aide d'un document et définition du plan d'actions

Date de mise à jour : 23/01/2024



CÔTE D'AZUR

LA PROFESSIONNALISATION 2024

S'inscrire Q

Séance 3 de 3h30 à distance

- Présentation des indicateurs de 13 à 22 du référentiel et explication des éléments de preuve attendus
- Présentation et remise de documents et d'outils permettant de répondre aux exigences
- o Etat des lieux réalisé par chaque participant à l'aide d'un document et définition du plan d'actions

Séance 4 de 3h30 à distance

- Présentation des indicateurs de 23 à 32 du référentiel et explication des éléments de preuve attendus
- Présentation et remise de documents et d'outils permettant de répondre aux exigences
- o Etat des lieux réalisé par chaque participant à l'aide d'un document et définition du plan d'actions
- Planification de projet en 8 étapes
- QCM de fin de formation
- Bilan de la formation

MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

La formation est réalisée sous forme de visioconférence avec partage de documents en amont de la réalisation de l'action. Elle se compose de 14 heures de classe virtuelle, organisée par ½ journée de 3h30 sur 2 semaines.

Analyse et explication de chaque indicateur avec le groupe.

Chaque participant rédige la réponse à apporter et les éléments de preuve à adapter ou à créer à partir de ceux montrés et fournis par le formateur.

Echange de pratiques entre les participants.

Etat des lieux réalisé par chaque participant pendant la formation en évaluant chaque critère (0 = non-conforme, 0,5 = en partie conforme, 1 = conforme) à l'aide d'un document de travail innovant et adaptable à chaque organisme.

Diffusion à chaque stagiaire par email de plus de 100 outils et exemples de documents (fiches, formulaires, tableau de bord, guides explicatifs...) qui bénéficient d'un retour d'expérience et qui ont déjà été utilisés par le formateur dans d'autres centres de formation.

Remise d'un support pédagogique comprenant les diapositives présentées lors de la formation.

EVALUATION

Validation de la compréhension de chaque indicateur (état de lieux, réponses à apporter, document à utiliser) par chaque participant.

Réalisation d'un QCM en fin de formation

Date de mise à jour : 23/01/2024